

La précaution que l'on doit prendre avant & pendant l'usage des *absorbans*, & après qu'on les a cessés, est de les joindre aux délayans aqueux, & de se purger légèrement; alors on prévient tous les inconvéniens dont ils pourroient être suivis. (N)

\* **ABSORBER, ENGLOUTIR**, synonymes. *Absorber* exprime une action générale à la vérité, mais successive, qui en ne commençant que sur une partie du sujet, continue ensuite & s'étend sur le tout. Mais *engloutir* marque une action dont l'effet général est rapide, & saisit tout à la fois, sans le détailler par parties.

Le premier a un rapport particulier à la consommation & à la destruction; le second dit proprement quelque chose qui enveloppe, emporte, & fait disparaître tout d'un coup: ainsi le feu *absorbe*, pour ainsi dire, mais l'eau *engloutit*.

C'est selon cette même analogie qu'on dit dans un sens figuré, être *absorbé* en Dieu, ou dans la contemplation de quelqu'objet, lorsqu'on s'y livre dans toute l'étendue de sa pensée, sans se permettre la moindre distraction. Je ne crois pas qu'*engloutir* soit d'usage au figuré.

**ABSORBER**, v. act. se dit quand la branche gourmande d'un arbre fruitier emporte toute la nourriture nécessaire aux autres parties de ce végétal. (K)

**ABSORPTION**, f. f. dans l'*O Economie animale*, est une action dans laquelle les orifices ouverts des vaisseaux pompent les liqueurs qui se trouvent dans les cavités du corps. *Ess. de la Société d'Edimbourg*.

Les extrémités de la veine ombilicale pompent les liqueurs par voie d'*absorption*, de mêmes que les vaisseaux lactés pompent le chyle des intestins.

Ce mot vient du latin *absorbere*, absorber. (L)

**ABSOLUTE**, f. f. cérémonie qui se pratique dans l'Eglise Romaine le Jeudi de la semaine-sainte, pour représenter l'absolution qu'on donnoit vers le même tems aux pénitens de la primitive Eglise.

L'usage de l'Eglise de Rome, & de la plupart des Eglises d'Occident, étoit de donner l'absolution aux pénitens le jour du Jeudi-saint, nommé pour cette raison le *Jeudi absolu*. Voyez **ABSOLU**.

Dans l'Eglise d'Espagne & dans celle de Milan, cette absolution publique se donnoit le jour du Vendredi-saint; & dans l'Orient c'étoit le même jour ou le Samedi suivant, veille de Pâque. Dans les premiers tems l'évêque faisoit l'*absoute*, & alors elle étoit une partie essentielle du sacrement de pénitence, parce qu'elle suivoit la confession des fautes, la réparation de leurs désordres passés, & l'examen de la vie présente. Le Jeudi-saint, dit M. l'abbé Fleury, les pénitens se présentoient à la porte de l'Eglise; l'évêque après avoir fait pour eux plusieurs prières, les faisoit rentrer à la sollicitation de l'archidiacre, qui lui représentoit que c'étoit un tems propre à la clémence. . . . Il leur faisoit une exhortation sur la miséricorde de Dieu: & le changement qu'ils devoient faire paroître dans leur vie, les obligeant à lever la main pour signe de cette promesse; enfin se laissant fléchir aux prières de l'Eglise, & persuadé de leur conversion, il leur donnoit l'absolution solennelle. *Mœurs des Chrétiens. tit. XXV.*

Maintenant ce n'est plus qu'une cérémonie qui s'exerce par un simple prêtre, & qui consiste à réciter les sept pseaumes de la Pénitence, quelques oraisons relatives au repentir que les Fideles doivent avoir de leurs péchés, une entr'autres que le prêtre dit debout, couvert, & la main étendue sur le peuple, après quoi il prononce les formules *Miserereatur & Indulgentiam*. Mais tous les Théologiens conviennent qu'elles n'operent pas la rémission des péchés; & c'est la différence de ce qu'on appelle *absoute*, avec l'*absolution* proprement dite. V. **ABSOLUTION**. (G)

**ABSPERG**, f. petite ville d'Allemagne dans la Suabe.

**ABSTEME**, du latin *abstemius*, adj. pris subst. ter-

me qui s'entend à la lettre des personnes qui s'abstiennent entièrement de boire du vin principalement par la répugnance & l'aversion qu'elles ont pour cette liqueur. (1)

Dans ce sens *abstème* est synonyme au mot latin *invinus*, & au mot grec *ἀνοικος* & même à ceux-ci *ὑπόπονος* & *ὑπόπαρδωρνος*. *buveur d'eau, panégyriste de l'eau*; étant composé d'*abs*, qui marque retranchement, éloignement, privation, répugnance, & de *temetum*, vin.

Les Théologiens protestans employent plus ordinairement ce terme pour signifier les personnes qui ne peuvent participer à la coupe dans la réception de l'eucharistie, par l'aversion naturelle qu'elles ont pour le vin. Voyez **ANTIPATHIE**.

Leurs sectes ont été extrêmement divisées pour savoir si l'on devoit laisser communier ces *abstèmes* sous l'espece du pain seulement. Les Calvinistes au synode de Charenton décidèrent qu'ils pouvoient être admis à la cene, pourvu qu'ils touchassent seulement la coupe du bout des lèvres, sans avaler une seule goutte de l'espece du vin. Les Luthériens se récrièrent fort contre cette tolérance, & la traitèrent de *mutilation sacrilège du sacrement*. Il n'y a point d'âme pieuse, disoient-ils qui par la ferveur de ses prières n'obtienne de Dieu le pouvoir & la force d'avaler au moins une goutte de vin. Voyez Stricker, *in nov. Lit. Germ. ann. 1709. p. 304.*

M. de Meaux a tiré avantage de cette variation pour justifier le retranchement de la coupe; car il est clair, dit-il, que la communion sous les deux especes n'est pas de précepte divin, puisqu'il y a des cas où l'on en peut dispenser. Voyez les *Nouv. de la République des Lettres, tome III. p. 23. Mém. de Trév. 1708. p. 33. & 1717. p. 1415.*

Dans les premiers siècles de la république Romaine, toutes les dames devoient être *abstèmes*; & pour s'assurer si elles observoient cette coutume, c'étoit une règle de politesse constamment observée, que toutes les fois que des parens ou des amis les venoient voir, elles les embrassassent. (G)

**ABSTENSION**, f. m. terme de Droit civil, est la répudiation de l'hérédité par l'héritier, au moyen de quoi la succession se trouve vacante, & le défunt intestat, s'il ne s'est pourvu d'un second héritier par la voie de la substitution. Voyez **SUBSTITUTION** & **INTESTAT**.

L'*abstension* diffère de la *renonciation*, en ce que celle-ci se fait par l'héritier à qui la nature ou la loi déferent l'hérédité, & l'*abstension* par celui à qui elle est déferée par la volonté du testateur. (H)

**ABSTERGEANS**, adj. remèdes de nature favoneuse, qui peuvent dissoudre les concrétions résineuses. On a tort de les confondre, comme fait Castelli, avec les abluans: ceux-ci sont des fluides qui ne peuvent fondre & emporter que les sels que l'eau peut dissoudre. (N)

**ABSTINENCE**, f. f. plusieurs croyent que les premiers hommes avant le déluge s'abstenoient de vin & de viande, parce que l'écriture marque expressément que Noé après le déluge commença à planter la vigne, & que Dieu lui permit d'user de viande, au lieu qu'il n'avoit donné à Adam pour nourriture que les fruits & les herbes de la terre: mais le sentiment contraire est soutenu par quantité d'habiles interpretes, qui croyent que les hommes d'avant le déluge ne se refusoient ni les plaisirs de la bonne chère, ni ceux du vin; & l'écriture en deux mots nous fait assez connoître à quel excès leur corruption étoit montée, lorsqu'elle dit que *toute chair avoit corrompu sa voie*. Quand Dieu n'auroit pas permis à Adam ni l'usage de la chair, ni celui du vin, ses descendans impies se seroient peu mis en peine de ces défenses. *Genes. ix. 20. iii. 17. vi. 11. 12.*

La loi ordonnoit aux prêtres de s'abstenir de vin pendant tout le tems qu'ils étoient occupés au service du temple. La même défense étoit faite aux Nazaréens pour tout le tems de leur nazaréat. Les Juifs s'abstiennent

lenté des forces qui doivent changer ces mêmes aliments en une nature différente & sensible à notre corps: au premier cas une méthode bien réglée de vie est préférable à quelque poudre pharmaceutique que ce puisse être; au second cas il faudra rétablir l'action de forces qui doivent changer la nature acide de plusieurs aliments. Par l'étude & par les expériences on arrive à cette noble incréduité sur la vertu des drogues les plus accréditées. (P)

(1) Pythagore cet illustre restaurateur de la Philosophie en Italie propo- soit comme un precept fondamental l'abstinence du vin: Il croioit ainsi pouvoit prévenir les maladies & le trop d'embompoint, & éclaircir l'entendement & tous les organes de l'âme. Monsieur Cocchi célèbre medecin à Florence dans son traité de *vidu Pythagorico* a donné les raisons & les explications de l'utilité qu'en pouvoient retirer les disciples de ce philosophe. Sa méthode fut suivie par d'autres Legisla-

teurs; & Hérodote nous assure que les Ethiopiens vivoient très-long-temps, car ils fesoient usage d'un'eau très-pure & très-legere. Le Docteur Smith & Hoffman conseillerent l'usage de l'eau comme une médecine universelle. Platon dependant dans ses dialogues sur les loix après avoir conseillé la jeunesse d'être abstème jusqu'à l'âge de 18. ans, il fait grand cas du vin qu'il appelle *remedium adversus senectutis duritiem*. Ainsi rien on peut assurer là dessus. Nous avons bien d'exemples de gens qui ont vécu très-long-temps en se passant du vin; mais plusieurs autres jouirent du même bonheur avec une méthode toute opposée. Chacun doit se régler selon ses besoins, & bien étudier à les connoître. *Noscere se ipsum*, dit Bagliivi, & *scire affectibus imperare, eosque redigere in potestatem rationis: hoc se quis moderatur sapienter, diu vivet, & rari egibit medico.* (P)